

Publié sur le site internet de la
commune le 21/11/2023.

ARRETÉ N° 2023-123



Département de Vaucluse
Le Maire,

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE PORTANT INTERDICTION D'ACCES ET DE STATIONNEMENT DE TOUT VEHICULES RUE DU LAVOIR, A DROITE DU LAVOIR (A COTE DES ESCALIERS), POUR EFFONDREMENT DU MURET EN PIERRE

Le Maire de LA BASTIDONNE,

Vu l'effondrement du muret en pierres situé Rue du lavoir, à droite du lavoir (à côté des escaliers), constaté le 20/11/2023 ;

ARRETE

ART. 1 : L'accès ainsi que le stationnement des véhicules est strictement interdit Rue du Lavoir, à droite du lavoir (à côté des escaliers) en raison de l'effondrement du muret en pierres ;

ART. 2 : la signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par le service technique de la commune ;

Une attention particulière devra être apportée à la maintenance de toute la signalisation temporaire.

ART. 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés ;

ART. 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ;

ART. 5 : Monsieur le Maire et la gendarmerie de Pertuis sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Bastidonne, le 21 novembre 2023.



Michel PARTAGE
Maire de La Bastidonne

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 21/11/2023
Qualité : maire